



FMBZ – KPMG TUNISIE

Immeuble KPMG, Les Jardins du Lac II
B.P N° 317 Publiposte les Berges du Lac
1053 les Berges du Lac, Tunis-Tunisie



BUSINESS AUDITING AND CONSULTING

Espace Tunis Bloc D 5ème étage App 5-2
Montplaisir, Tunis-Tunisie

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31/12/2014**

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 20 Mai 2014, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société Zitouna Takaful relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Zitouna Takaful, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état du résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 28 745 506 Dinars, un résultat déficitaire de l'exercice de 2 762 078 Dinars et une variation de trésorerie positive de 1 024 728 Dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Zitouna Takaful au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la Note IV des états financiers qui indique que la société a subi une perte nette de 2 762 078 DT et que les capitaux propres totalisent au 31/12/2014 un montant de 6 460 391 DT qui est donc en deçà de la moitié du capital social. En conséquence et en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes pour se prononcer sur la continuité d'exploitation.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

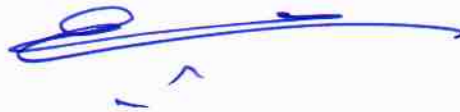
Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières tel que modifié par le décret n° 2005-3144 du 6 décembre 2005, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons constaté que la société n'a pas observé dans leur totalité les dispositions du décret sus-visé ainsi que celles de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006, portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et de l'administration des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 18 Mai 2015

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

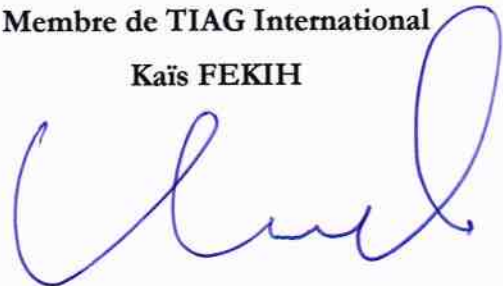
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



Business Auditing And Consulting

Membre de TIAG International

Kaïs FEKIH



**II - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**



FMBZ – KPMG TUNISIE



BUSINESS AUDITING AND CONSULTING

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2014

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées en 2014 autre que les rémunérations des dirigeants :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Une convention d'assistance conclue avec la Bnaque Zitouna en vertu de laquelle la Zitouna Takaful couvre les cartes électroniques délivrées par la Banque Zitouna à sa clientèle en contrepartie d'une prime sur laquelle la Banque Zitouna perçoit une commission calculée au Taux de 20% TTC ;

- Au cours de 2014, la société a souscrit des contrats « ISTITHMAR » & « ISTITHMAR MOUAJAH » auprès de la Banque Zitouna pour un total de 23,220 MDT, détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2014 (DT)
Opérateur	4 485 000	102 710
Participants- Family	8 335 000	178 646
Participants- General	10 400 000	210 481
Total	23 220 000	491 837

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 dont voici les principaux volumes réalisés :

- La société a conclu une convention de bancassurance avec la Banque Zitouna en date du 01/06/2012 ; Cette convention prévoit la commercialisation dans les agences de la banque du produit Takaful Tamouil moyennant une commission de 10% prélevée sur les primes d'assurance réalisées.
- Au cours de 2013, la société a souscrit auprès de la Banque Zitouna, des contrats « ISTITHMAR » venant à échéance en 2014 et ce pour un total de 9 927 000 DT. Ces contrats ont généré un produit de placement au titre de 2014 de 229 059 DT.
- La société a convenu avec la Banque Zitouna de la rémunération de ses dépôts à vue auprès de cette dernière à partir du 01/09/2011. A cet effet, les dépôts sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » et donneront lieu au versement au profit de la société d'une part de 40% des produits générés ce qui correspondrait à un rendement de 2% l'an. Le produit total enregistré au titre de 2014 relativement à ces dépôts s'élève à 37 043 DT.
- La société a conclu une convention cadre avec la banque Zitouna qui est entrée en vigueur le 01/12/2012, et qui est destiné à régir les modalités d'application des contrats « Takaful Incendie Logement » liés au financement immobilier par la banque. Cette convention prévoit un taux de rémunération de 10% au profit de la banque.
- La société a conclu avec la banque Zitouna une convention, en date du 25/10/2013, dont l'objet est la mise en place dans les locaux de la banque d'un service desk pour la

commercialisation des produits Takaful (autre que les produits bancatakaful) et ce moyennant le paiement par la société de frais de gestion au taux de 11,8%. Ce taux est appliqué sur le montant de la contribution nette au titre de chaque contrat commercialisé.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute servie au directeur général en 2014 est de 172 500 DT. Les charges sociales et fiscales totalisent 24 276 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 Mai 2015

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



Business Auditing And Consulting
Membre de TIAG International
Kaïs FEKIH



Actif du bilan (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/ 2014

		31/12/2014		31/12/2013	
		Brut	amortissement et provisions	Net	Net
AC1	Actifs incorporels	796 950	504 056	292 894	420 362
	AC11 Investissements de recherche et développement	779 250	486 356	292 894	415 788
	AC12 Concessions, brevets, licences, marques	17 700	17 700	0	4 575
	AC13 Fonds commercial				
	AC14 Acomptes versés				
AC2	Actifs corporels d'exploitation	1 791 073	881 975	909 098	1 088 516
	AC21 Installations techniques et machines	1 538 101	764 630	773 471	927 236
	AC22 Autres installation, outillage et mobilier	252 972	117 345	135 627	161 280
	AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours			-	-
AC3	Placements	16 068 794		16 068 794	9 934 062
	AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	50 000		50 000	
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	15 920 000		15 920 000	9 927 000
	AC336 Autres	10 769		10 769	7 062
	AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	88 025		88 025	
AC5	Part des réassurances dans les provisions techniques	1 709 590		1 709 590	1 166 192
	AC510 Provisions pour primes non acquises	860 920		860 920	421 696
	AC520 Provisions d'assurance vie	430 731		430 731	321 323
	AC530 Provisions pour sinistre (vie)	28 967		28 967	
	AC531 Provision pour sinistres (non vie)	388 973		388 973	423 172
AC6	Créances	3 656 983		3 631 361	1 723 360
	AC61 Créances nées d'opérationns d'assurance directe	2 272 228	25 622	2 246 606	645 738
	AC611 Primes acquises et non émises	-265 527		-265 527	-93 482
	AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	2 109 394	20 641	2 088 754	666 612
	AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	428 361	4 982	423 379	72 609
	AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	35 179		35 179	144 615
	AC63 Autres créances	1 349 576		1 349 576	933 007
	AC631 Personnel	17 762		17 762	7 611
	AC632 Etat, organismes desécurité social, collectivités publiques	255 373		255 373	170 147
	AC633 Débiteurs divers	1 076 441		1 076 441	755 249
AC7	Autres éléments d'actif	8 820 047		6 133 769	5 938 713
	AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 216 088		3 216 088	2 212 645
	AC72 Charges reportées	0			
	AC721 frais d'acquisition reportés	1 662 218		1 662 218	1 454 000
	AC722 Autres charges à répartir	3 421 395	2 686 279	735 117	1 875 582
	AC733 Autres comptes de régularisation actif	-0		-0	
	AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	324 347		324 347	192 097
	AC732 Estimations de réassurance - acceptation	0		0	0
	AC733 Autres comptes de régularisation	195 999		195 999	204 388
	Total de l'actif	32 843 438	4 097 932	28 745 506	20 271 205

Capitaux propres et passif (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/ 2014

		31/12/2014	31/12/2013
CP1	Capitaux propres	9 222 469	14 962 711
	CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
	CP5 Résultat reporté	-5 777 531	-2 110 197
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	9 222 469	12 889 803
	CP6 Résultat de l'exercice	-2 762 078	-3 667 333
	Total capitaux propres avant affectation	6 460 391	9 222 470
PA2	Provisions pour autres	60 000	128 203
	PA23 Autres provisions	60 000	128 203
PA3	Provisions techniques brutes	18 813 322	8 691 645
	PA310 Provisions pour primes non acquises	5 992 962	2 939 000
	PA320 Provisions d'assurance vie	7 672 717	4 426 571
	PA330 Provisions pour sinistre (vie)	50 911	5 661
	PA331 Provision pour sinistre (non vie)	5 096 732	1 320 414
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1 290 252	726 519
PA6	Autres dettes	2 121 540	1 430 118
	PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	223 523	115 641
	PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	675 073	219 964
	PA632 Personnel	379 737	259 251
	PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	426 154	334 552
	PA64 Crédoiteurs divers	417 054	500 709
PA7	Autres passifs		
	PA712 Autres comptes de régularisation passif	0	72 249
	Total du passif	2 121 540	1 502 367
	Total des capitaux propres et du passif	28 745 506	20 271 205

Etat de Résultat technique de l'assurance et ou de réassurance non vie (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014

Notes□			Opérations brutes 31/12/2014	Cessions 31/12/2014	Opérations nettes 31/12/2014	Opérations nettes 31/12/2013
PRNV1	Primes acquises (-)	+	11 722 538	2 589 715	9 132 823	1 446 868
PRNV11	Primes émises et acceptées	+	14 776 501	3 028 939	11 747 562	3 842 445
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-	3 053 962	439 224	2 614 739	2 395 577
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	284 483		284 483	31 073
CHNV1	Charge de sinistres		6 882 543	389 203	6 493 340	1 627 658
CHNV11	Montants payés	-	3 106 225	423 403	2 682 822	735 444
CHNV12	Variation de provision pour sinistres	-	3 776 318	- 34 200	3 810 518	892 214
CHNV4	Frais d'exploitation		4 962 720		4 260 445	1 828 428
CHNV41	Frais d'acquisition	-	4 048 863		4 048 863	2 653 447
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+	208 218		208 218	1 454 000
CHNV43	Frais d'administration	-	1 122 075		1 122 075	941 378
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	+		702 275	702 275	312 396
CHNV5	Autres charges techniques	-	929 331		929 331	722 114
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance (et/ou de la réassurance non vie)		161 758	- 1 498 237	- 2 265 810	- 2 700 259

Etat de Résultat technique de l'assurance et ou de réassurance vie (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014

Notes □		□	Opérations brutes 31/12/2014	Cessions 31/12/2014	Opérations nettes 31/12/2014	Opérations nettes 31/12/2013
PRV1	Primes	+	4 527 535	515 116	4 012 420	3 178 730
PRV11	Primes émises et acceptées	+	4 527 535	515 116	4 012 420	3 178 730
PRV2	Produits de placements	+	331 321		331 321	115 014
PRV21	Revenus des placements	+	331 321		331 321	115 014
PRV22	Produits des autres placements					
CHV1	Charge de sinistres		116 722		87 755	59 783
CHV11	Montants payés	-	71 472		71 472	54 122
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-	45 250	28 967	16 283	5 661
CHV2	Variation des autres provisions techniques	-	3 246 146	109 408	3 136 738	2 856 699
CHV4	Frais d'exploitation	-	1 786 559		994 914	996 175
CHV41	Frais d'acquisition	-	813 919		813 919	790 352
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
CHV43	Frais d'administration	-	301 263		301 263	251 744
CHV44	Commissions reçues des réassureurs	+		120 267	120 267	45 922
CHV5	Autres charges techniques	-	671 377		671 377	641 914
CHV9	Charges de placements	-	26 365		26 365	21 352
CHV93	Charges de gestionq de placements	-	26 365		26 365	21 352
RTV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		- 226 435	- 285 441	- 573 409	- 1 282 180

Etat de Résultat (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014

		31/12/2014	31/12/2013
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie	-2 265 810	-2 700 259
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance vie	-573 409	-1 282 180
PRNT 1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance no vie)	435 029	389 556
	PRNT 11 Revenus des placements	435 029	389 556
	Sous total 1	-2 404 190	-3 592 882
PRNT 3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance vie		
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ ou réassurance non vie)	86 152	45 111
	CHNT 11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	86 152	45 111
	Sous total 2	-2 490 343	-3 637 993
CHNT 2	Produits des placements alloués, transférés à létat de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie	284 483	31 073
PRNT 2	Autres produits non techniques	54 434	20 587
CHNT 3	Autres charges non techniques	180	13
	Résultat provenant des activités ordinaires	-2 720 571	-3 648 492
CHNT 4	Impôts sur le résultat	41 588	18 902
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	-2 762 160	-3 667 394
PRNT 4	Gains extraordinaires	125	119
CHNT 5	Pertes extraordinaires	43	58
	Résultat extraordinaire	82	61
	Résultat net de l'exercice	-2 762 078	-3 667 455
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	-2 762 078	-3 667 333

NOTES AUX ETATS FINANCIERS*Exercice clos le 31 /12/2014***I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :**

ZITOUNA TAKAFUL est une société anonyme qui a pour objet, notamment, la réalisation et la gestion de contrats ou de convention d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs aux TAKAFUL et RETAKAFUL. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 - 24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

1 - Identité

Raison Sociale : ZITOUNA TAKAFUL

Capital Social : 15 000 000 dinars

RC : B01100102011

Matricule fiscal : 1183749MPM000

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL avenue de la bourse les jardins du lac

2 - Conseil d'Administration

- La Société Al Karama Holding S.A
- La Banque Zitouna
- La Société Portefeuille Invest SARL
- l'Etat tunisien
- Monsieur Mahfoudh BAROUNI
- Monsieur Makrem BEN SASSI

3 - Directeur Général : M. Makrem BEN SASSI**II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

A - Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés

Les frais engagés avant la phase de mise en exploitation de ZITOUNA TAKAFUL sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément au paragraphe 13 de la norme comptable tunisienne n°10 relative aux charges reportées les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B - Politique d'amortissement

ZITOUNA TAKAFUL applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

Immeuble	5%
Logiciels	33.33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33.33%
Mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

C - Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

D- Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises l'assurance et/ou de réassurances.

E- Affectation des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

III - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Obtention de l'agrément pour l'exercice de l'activité d'agent d'assurance de 20 Agents ZITOUNA TAKAFUL
- Signature des conditions particulières des 11 Agents d'assurance et conversion de 11 bureaux directs en agences d'assurance
- Ouverture de six bureaux directs à Lafayette Tunis, cité « Ennasr, Ben Arous, Ariana, Raoued et Mannouba
- Mise en place d'un nouveau produit collectif : TAKAFUL MOURAFIK
- Mise en place d'un nouveau produit collectif/individuel : TAKAFUL Groupe Décès
- Promulgation de la Loi n° 2014-47 du 24 Juillet 2014 amendant et complétant le Code des Assurance par un septième titre intitulé « Assurance Takaful »
- Désignation d'un cabinet d'expertise comptable pour l'élaboration d'un référentiel comptable spécifique aux opérations d'assurance Takaful et Retakaful

IV - NOTES SUR LE BILAN :**AC1 - Actifs incorporels**

Les actifs incorporels présentent un solde net au 31/12/2014 de 292 894 DT, ils se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort 31/12/2014	Total Amort.	Valeur nette
Logiciels	779 250	233 619	252 737	486 356	292 894
Autres immobilisations incorporelles	17 700	13 126	4 575	17 700	0
Total	796 950	246 745	257 312	504 056	292 894

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2014 un montant net de 909 098 dinars :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort 31/12/2014	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	342 653	126 308	68 531	194 839	147 814
Mobilier et Matériel de bureau	252 972	68 899	48 447	117 345	135 627
Matériel informatique	435 849	242 695	130 330	373 025	62 824
AAI	759 599	93 255	103 510	196 766	562 834
Total	1 791 073	531 157	350 818	881 975	909 098

AC3 - Placements

Les placements présentent un solde au 31/12/2014 de 16 068 794 Dinars, ils se détaillent comme suit :

Désignations	2014	2013	Variation
Emprunt National	50 000	-	50 000
Placements bancaires	15 920 000	9 927 000	5 993 000
Dépôts et cautionnement	10 769	7 062	3 707
Créances auprès des Entreprises Cédantes	88 025	-	88 025
Total	16 068 794	9 934 062	6 134 732

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2014 un montant net de 1 709 590 DT contre 1 166 192 DT au 31/12/2013 soit une augmentation de 543 399 DT :

Libellés	2014	2013	Variation
Part des réassureurs dans les primes non acquises non vie	860 920	421 696	439 224
Part des réassureurs dans les provisions techniques vie	430 731	321 323	109 408
Part des réassureurs dans les sinistres à payer vie	28 967	0	28 967
Part des réassureurs dans les sinistres à payer non vie	388 973	423 172	-34 199
Total	1 709 590	1 166 192	543 399

AC6 - Créances**AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directes**

Les créances nées d'opérations d'assurances directes s'élèvent au 31/12/2014 à un montant net de 2 246 606 Dinars :

LIBELLES	2014	2013	Variation
Primes acquises et non émises	37 560	6 518	31 042
Primes à annuler	-303 087	-100 000	-203 087
Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 088 754	666 612	1 422 142
IDA	325 272	65 684	259 588
Hors IDA	98 107	6 925	91 182
Total	2 246 606	645 738	1 600 867

AC63 Autres créances :

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2014 de 1 349 576 dinars, elle est alimentée principalement des créances vis-à-vis des agents d'assurances et des créances vis-à-vis de l'Etat (retenues à la source et reports d'impôts) soient respectivement de 1 076 441 dinars et 273 135 dinars.

AC7 Autres éléments d'actif**AC71 Avoir en banque, CCP, Chèques et caisse**

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2014 de 3 216 088 DT contre 2 212 645 DT au 31/12/2013, elle se détaille comme suit :

LIBELLES	2014	2013	Variation
Compte courant bancaires	2 364 139	1 895 827	468 312
Caisse	3 686	3 306	380
valeur à l'encaissement	848 263	313 511	534 752
Total	3 216 088	2 212 645	1 003 444

AC721 Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition reportés correspondent aux frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2014, cette rubrique présente un solde de 1 662 218 DT. Les frais d'acquisition reportés sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient de frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition enregistrés en comptabilité (ligne spécifique de l'état de résultat technique) aux primes émises.

AC722 Autres charges à répartir

Cette rubrique est alimentée des frais préliminaires engagés par la société avant sa mise en exploitation commerciale et des frais de communication. Elle présente un solde net au 31/12/201 de 735 117 dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute	Résorption	Net
Frais préliminaires	2 431 619	-2 029 174	402 445
Frais de Communication	989 777	-657 105	332 672
Total	3 421 395	-2 686 279	735 117

AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus

Il s'agit des participations aux profits sur les placements bancaires BZ (ISTITHMAR MOUAJAH) acquis à l'exercice 2014 et non encore échus. Le montant net de cette rubrique au 31/12/2014 est de 324 347 dinars

AC733 Autres comptes de régularisation actif

Cette rubrique est alimentée des charges constatées d'avance au titre de l'exercice 2014 qui s'élèvent à 195 999 dinars.

CP1 - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellé	Capital Social	Résultat	Résultat reporté	Total
Solde au 31/12/2013	15 000 000	-3 667 333	-2 110 197	9 222 470
Affectation du résultat 2013		3 667 333	-3 667 333	0
Résultat au 31/12/2014		-2 762 078		-2 762 078
Total	15 000 000	-2 762 078	-5 777 530	6 460 392

Le capital social de la société ZITOUNA TAKAFUL est composé de 15 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 1 dinar, réparties comme suit :

Libellé	Nombre d'actions
Société Princesse Holding S.A	8 699 996
Banque Zitouna S.A	4 500 000
Société Portefeuille Invest	1 800 000
L'Etat tunisien	2
M Mouhamed Ali Chekhir	1
M Mahfoudh Barouni	1
Total	15 000 0000

PA3 - Provisions techniques brutes**PA310 : Provisions pour Primes Non acquises**

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2014 un montant de **5 992 962** dinars.

PA320 : Provisions d'assurance vie

Cette rubrique est alimentée par le solde du compte provisions mathématiques vie soit un montant au 31/12/2014 de **7 672 717** dinars. Les provisions mathématiques vie correspondent à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré.

PA330 : Provisions pour sinistre vie

La provision pour sinistre vie constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivées à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés. La provision pour sinistre vie présente un solde net au 31/12/2014 de **50 911** dinars.

PA331 : Provisions pour sinistre non vie

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payés au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres matériels automobile doit être déterminée concurremment selon trois méthodes et la méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode des cadences des règlements.

ZITOUNA TAKAFUL a retenu pour l'exercice 2014 une seule méthode (Dossier par dossier) Le montant des provisions pour sinistres à payer nettes de recours s'élèvent au 31/12/2014 à 5 096 732 Dinars.

PA5 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique présente un solde au 31/12/2014 de 1 290 252 dinars.

PA6 - Autres dettes**PA61 : Dettes nées d'assurances directes**

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de 223 523 Dinars, elle est alimentée principalement par les dettes envers les participants et les intermédiaires.

PA62 : Dettes nées de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 675 073 Dinars.

PA632 : Personnel

Le Solde de cette rubrique est de 379 737 Dinars, elle est alimentée principalement par le solde du compte dettes pour congés à payer et du compte personnel charges à payer (prime de rendement exercice 2014).

PA633 : Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Le Solde de cette rubrique est de 426 154 Dinars, elle correspond aux dettes envers l'Etat et la CNSS au titre des retenues sur salaires à payer courant 2015.

PA64 Crédoiteurs divers

La rubrique « crédoiteur divers » s'élève au 31/12/2014 à 417 054 Dinars, elle est alimentée principalement par les soldes des comptes fournisseurs et du compte charge à payer.

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE**PRNV1 : Primes Acquises**

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2014 de **9 132 823 Dinars** qui se détaille comme suit :

Libellé	Opérations brutes au 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations brutes au 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013
Primes émises et acceptées	14 776 501	-3 028 939	11 747 562	5 269 113	-1 426 668	3 842 445
Variation de la PPNA	3 053 962	-439 224	2 614 739	2 815 289	419 712	2 395 577
Total	11 722 538	-2 589 715	9 132 823	2 453 825	-1 006 956	1 446 869

PRNT3 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques non vie. Il s'agit des produits nets des placements « ISTITHMAR MOUJAH » et des rémunérations nettes des dépôts relatifs aux cotisations TAKAFUL GENERAL.

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2014 de **284 483 Dinars** :

Libellé	2014	2013	Variation
Revenus des dépôts	32 653	13 109	19 544
Revenus des placements	311 237	40 744	270 493
Charges de placements	59 407	22 780	36 627
Produits de Placements Non vie Nets	284 483	31 073	253 410

CHNV1 : Charges de sinistres**CHNV11 : Montants payés**

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2014 un solde net de **2 682 822 Dinars** :

Libellé	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013
Sinistres payés nets de recours	2 559 801	-423 403	2 136 399	455 086	-91 504	363 582
Frais de gestion des sinistres	546 424	-	546 424	371 862		371 862
Total	3 106 225	-423 403	2 682 822	826 949		735 444

CHNV12 : Variation de provision pour sinistres

Le montant des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2014 s'élèvent à **3810 518** Dinars.

CHNV4 : Frais d'exploitation**CHNV41: Frais d'acquisition**

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2014 de **4 048 863** Dinars. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de **1 294 895** Dinars et **2 798 968** Dinars.

CHNV42 : Variation du montant des frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés tels que définis au niveau de la note AC721 présentent une variation positive de **208 218** Dinars.

CHNV43 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2014 est de **1 122 075** Dinars.

CHNV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions non vie sont arrêtées au 31/12/2014 à **702 275** Dinars contre **312 396** Dinars en 2013.

CHNV5: Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition. Elles comprennent notamment la résorption des frais préliminaires.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2014 de **929 331** Dinars.

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE**PRV1 : Primes émises et acceptés**

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2014 de **4 012 420** Dinars.

Libellé	Opérations brutes au 31/12/2014	Opérations brutes au 31/12/2013	Variation
Primes émises	4 545 894	3 576 657	969 237
Annulations	13 358	0	13 358
Primes à annuler	5 000	0	5 000
Total	4 527 535	3 576 657	987 595

PRV2 : Produits de placements**PRV21 : Revenus de placements**

Les revenus de placements représentent un solde brut au 31/12/2014 de **331 321** Dinars qui se détaillent comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Produit de placements « ISTITHMAR MOUAJAH »	237 450	100 691	136 759
Rémunération sur dépôts	93 871	14 323	79 548
TOTAL	331 321	115 014	216 307

CHV1 : Charges de sinistres**CHV11 : Montants payés**

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2014 un solde net de **71 472** Dinars. Ils correspondent aux frais internes notamment les frais de personnel, la quote-part de loyer et les amortissements du mobilier et du matériel engagés dans le cadre de cette activité.

CHV4 : Frais d'exploitation**CHV41: Frais d'acquisition**

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2014 de **813 919** Dinars. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de 460 233 Dinars et 353 686 Dinars.

CHV43: Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2014 est de **301 263** Dinars.

CHV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions sont arrêtées au 31/12/2014 s'élève à **120 267** Dinars.

CHV5 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition. Elles comprennent notamment la résorption des frais préliminaires.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2014 de **671 377** Dinars.

CHV9 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2014 de **26 365** Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Frais bancaires	1 512	851	660,666
Frais de gestion internes	24 854	20 502	4 352
Total	26 365	21 352	5 013

VII - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**PRNT11 : Revenus de placements**

Les revenus de placements représentent un solde brut au 31/12/2014 de **435 029** Dinars, il est détaillé comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Revenus des placements « ISTITHMAR MOUAJAH »	387 361	353 070	34 291
Revenus des Dépôts	47 668	36 486	11 182
Total	435 029	389 556	45 473

CHNT1: Charges de placements (assurance et/ou réassurance non vie)**CHNT11: Charges de placements**

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2014 de **86 152** Dinars :

Libellé	2014	2013	Variation
Intérêt sur dépôt de réassurance	26 787	71	26 716
Frais bancaires	34 511	4 287	30 224
Frais de gestion internes	24 854	40 753	56 940
Total	86 152	45 111	113 880

PRNT2 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31/12/2014 de **54 434** Dinars, ils englobent principalement les indemnités des sociétés d'assurance et le crédit de TFP acquis au titre de l'exercice 2014.